

C'EST QUOI CE CHANTIER ?

Création d'un aménagement pour améliorer la circulation des bus et préparer l'extension de la ligne 72

COMBIEN DE TEMPS ÇA VA DURER ?

De février à l'été 2019

OÙ ?

Rue Van Gogh et Quai de la Rapée (12^{ème})

De nouvelles lignes créées, des quartiers mieux desservis, des itinéraires optimisés pour plus de régularité et une meilleure connexion avec les communes limitrophes : voici ce que le nouveau réseau de bus parisien va changer pour vous, à partir du 21 avril. Ces évolutions, portées par la Ville de Paris, Île-de-France Mobilités et la RATP, nécessitent des aménagements ou la création de nouveaux arrêts.

En particulier, la ligne 72 sera prolongée de l'Hôtel de Ville à la gare de Lyon. Ceci nécessite les aménagements suivants :

- La rue Van Gogh sera mise à double sens pour améliorer les conditions de circulation des lignes 72 et 77.
- Quai de la Rapée, un quai bus accessible aux personnes à mobilité réduite pour un arrêt de la ligne 72, sera créé au plus proche de la station de métro ligne 5 «Quai de la Rapée».

Il est également prévu de simplifier les aménagements cyclables en élargissant la piste du quai de la Rapée entre l'avenue Ledru Rollin et le boulevard de la Bastille et en améliorant sa connexion avec le pont d'Austerlitz.

Quelles conséquences pour moi ?

À l'angle formé par le quai de la Rapée et la rue Van Gogh :

- La contre allée du quai de la Rapée sera mise en impasse pour la création d'un arrêt de bus pour la ligne 72.
- Le sens de circulation de la rue Van Gogh sera inversé et son barreau ouest fermé le temps des travaux.

Au niveau du n° 100 quai de la Rapée :

- À partir du 18 février, le terre plein central sera démoli. La CPCU interviendra ensuite sur ses ouvrages pendant 3 mois, avant l'intervention finale, qui consistera à désamianter la chaussée, puis créer un quai bus .
- La piste cyclable sera déviée de l'autre côté du quai.

Les cheminements piétons pourront être déviés ponctuellement mais seront maintenus et protégés en permanence.

PLUS D'INFOS SUR :

nouveauseaubusparisien.fr
paris.fr/chantiers et au 39 75*

*0,05€ par minute + le prix normal de l'appel

RÉALISATION

Mairie de Paris
Direction de la Voirie et des Déplacements
Service aménagements et Grands Projets
ATEVE / Tél : 01.48.80.86.58

ENTREPRISES

Colas / SPIE / EVESA / Reflex Signalisation / Eurovia / Signature

Financement des aménagements en faveur des transports en commun à 70% par Île-de-France Mobilités et 30% par la Ville de Paris.